

Arrêté portant fixation de tarifs

Congrès National de la Recherche des IUT (CNRIUT)

Le président,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et L712-3 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu la délibération n°30-2016 du conseil d'administration du 29 avril 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de fixation de tarifs accordée par le conseil d'administration au président ;
Vu la délibération n°2025 11 11 du conseil d'institut de l'IUT de Lorient & Pontivy du 13 novembre 2025 approuvant les tarifs du CNRIUT du 1^{er} et 02 avril 2026 ;

Arrête

Article 1. Les tarifs d'inscription au CNRIUT organisé par l'IUT de Lorient-Pontivy le mercredi 1^{er} et jeudi 02 avril 2026 sont fixés comme suit avec une TVA applicable à 10% :

- Droits d'inscription : 163,64€ HT - 180€ TTC
- Droits d'inscription doctorants : 0€
- Soirée de gala du mercredi soir : 45,45€ HT – 50€ TTC

Article 2. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

Article 3. Le Directeur de l'IUT de Lorient-Pontivy et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

David MENIER